

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Française de Biométrie : modification des statuts

17 novembre 2022, INSA de Rennes

Présents (quorum atteint : >16)

Alioum Ahmadou, Ismail Ahmed, Sophie Ancelet, Louise Baschet, David Causeur, Léonie Courcoul, Jérémie Guedj, Boris Hejblum, Hélène Jacqmin-Gadda, Cécile Proust-Lima, Tiphaine Saulnier, Nicolas Savy, Anne Thiébaud, Pascale Tubert-Bitter, Pascal Wild.

Procurations pour l'AG extraordinaire : Robert Faivre, Jean-Louis Foulley, Erik Sauleau, Laurence Watier

Les statuts de l'association datent de sa création en 1950. La révision des statuts a pour objectifs principaux :

- d'assouplir les conditions d'adhésion, de participation au Conseil d'Administration et d'élection du bureau
- de permettre l'usage de moyens modernes de communication (mails, visioconférence) pour la tenue des Assemblées Générales notamment
- de supprimer marginalement certains articles jugés non pertinents au regard de l'usage (possibilité de créer des sections locales par exemple)

Dans les nouveaux statuts, l'objectif de la SFB est "le développement des statistiques et mathématiques ayant des applications en biologie" (au lieu de "... de la biologie quantitative").

- **Conditions d'adhésion:**
 - Etre co-opté par deux membres de la société n'est plus nécessaire
 - L'adhésion à la SFB implique l'adhésion à l'IBS
- **Conseil d'administration:**
 - La taille du conseil d'administration n'est plus fixée à 6, mais à au moins 6.
 - La réélection est possible au plus 2 fois (soit au plus trois mandats de quatre ans).
- **Bureau:** Le mandat des membres du bureau est de 2 ans, éventuellement renouvelable
- **Elections:**
 - La convocation aux Assemblées Générales peut se faire par voie électronique
 - Les Assemblées Générales peuvent se tenir à distance, de manière dématérialisée.
- **Modification des statuts:**
 - Les statuts peuvent être modifiés par approbation de l'Assemblée Générale ordinaire
 - L'adresse du siège social peut être modifiée par décision du Conseil d'Administration.

Approbation de la modification des statuts à l'unanimité des 19 votes exprimés

David Causeur, le 09.01.2023

